



PIÈCES À FOURNIR

POUR RÉCUPÉRER VOTRE CAUTION CONTRÔLE JUDICIAIRE

- Une demande de déconsignation écrite sur papier libre
- Une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) du ou des bénéficiaire(s)
- Une autorisation du Parquet